



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le **jeudi 14 juin 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Franck LEBRET à François CRAMILLY, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Sophie LOQUIN

### **Absent(s) non excusé(s):**

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

-----

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) DU COLLEGE CDT CHARCOT - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CM/18/075**

Il est rappelé au conseil municipal que le Conservatoire du Val de Seine a signé en avril 2014 une convention avec le collège Commandant Charcot pour la mise en œuvre du projet pédagogique de la Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale (CHAM), décidé par l'Inspecteur d'Académie.

Ces classes ont pour ambition de favoriser la réussite éducative et artistique. Les élèves reçoivent un enseignement artistique renforcé.

Par délibération n° CM/14/114 du 29 septembre 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune et le Conservatoire du Val de Seine dans le cadre du financement de la classe à horaires aménagés CHAM. La convention a été établie pour l'année scolaire 2014 – 2015 avec tacite reconduction dans la limite de deux fois.

Il est proposé au conseil municipal de rétablir une convention de partenariat pour l'année scolaire 2018-2019 avec tacite reconduction.

La participation des communes est définie suivant le pourcentage d'élèves de chaque commune inscrits au collège sur l'année scolaire 2017-2018. La clé de répartition est la suivante :

- Yainville	15.22%
- Sainte Marguerite sur Duclair	25.15%
- Le Trait	57.45%
- Extérieurs	2.18%

Le budget relatif à la période de septembre 2018 à décembre 2018 a été provisionné sur le budget 2018.

Le budget prévisionnel pour l'année civile 2019 est de 22 978€ soit 13 201€ pour la ville du Trait

Au vu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de fixer la participation de la ville pour l'année civile 2019 à 13 201 €.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** la délibération n° CM/14/114 approuvant la convention avec le collège commandant Charcot pour la mise en œuvre du projet CHAM

**VU** le rapport de Monsieur le Maire

**FIXE** le montant des participations de la ville à la classe CHAM pour l'année civile 2019 à 13 201 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signé la présente convention

**DIT** que ces dépenses seront imputées au compte 6288, respectivement, sur le budget de la ville 2019.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 19/06/2018

Reçu en préfecture le 19/06/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20180614-893\_CM\_18\_075-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 15 juin 2018

**Patrick CALLAIS,**

**MAIRE**

